



European Partnership on
Animal Health and Welfare

1er call externe

Webinaire pour les participants Français

Isabelle Hippolyte
ANR



Co-funded by
the European Union

Vision du partenariat santé et bien-être animaux (EUP AH&W)

« Fournir à la société une production animale durable, où les maladies animales infectieuses sont anticipées et contrôlées par des moyens appropriés, où les antimicrobiens sont utilisés avec prudence et où le bien-être des animaux est respecté à chaque phase du processus de production, jusqu'à leur mort ».

En raison du lien étroit entre la santé animale, le bien-être animal et le bien-être humain, la perspective une santé un bien-être occupera une place prépondérante dans le partenariat



Les caractéristiques principales du partenariat

- Deux types d'activités :
 - 1. Programme interne** : des activités de recherche et intégratives menées par les organismes de recherche membres.
La contribution des organismes est « en nature » (in-kind)
 - 2. Des appels à projet externes** pour des entités (majoritairement) non membres et selon les appels pour le privé
Les organismes de financement contribuent aux appels externes en finançant les tierces parties



agenda stratégique de recherche de l' EUP AH&W

https://scar-europe.org/images/AHW_CWG/Documents/EUP-AHW-SRIA_Fev2023.pdf

- avc **51 actions** et **5 secteurs prioritaires** ([link](#))
 1. Surveillance et évaluation des risques
 2. Outils d'évaluation de l'AH&W
 3. Gestion des animaux, y compris pendant le transport et en fin de vie
 4. Traitement et vaccins
 5. Approches socio-économiques (horizontales)
- Elles sont déclinées :
 - En actions spécifiques du programme interne
 - En actions spécifiques des appels externes





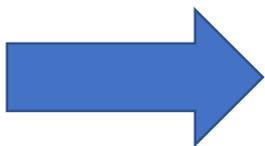
17 projets internes ont été lancés en janvier 2024, sur la base de 16 actions de l'EIDD ; 56 RPO ont été impliquées.

- OO1- Action 2. Wildlife network - mammals and birds
- **OO1- Action 2. Wildlife & disease of aquatic organisms: a European perspective**
- **OO1- Action 4. Surveillance of AMR in animal pathogens**
- **OO1- Action 6. Knowledge platform on animal welfare**
- **OO2 - Action 1. Rapid Risk Assessment also aquaculture**
- **OO3 - Action 1. Basic knowledge on priority pathogens and infectious diseases also fish and shellfish**
- OO3 - Action 2. Better tools for the diagnosis of infectious diseases
- OO4 - Action 1. Assessment of positive welfare; defining animal-based measures
- **OO4 - Action 3. Improved assessment of consciousness and death for livestock and fish including crustacean**
- **OO5 - Action 1. Network of experts on biosecurity measures to reduce infections, also on aquatic organisms**
- OO5 - Action 4. Reinforcement of animal resilience through fundamental research for animal feeding and breeding
- **OO6 - Action 1. Animal welfare & sustainability including aquaculture & fisheries**
- **OO7 - Action 1. Pathogen-microbiome interactions, immune system & mechanisms of AMR**
- **OO7 - Action 2. New antimicrobial, antiparasitic drugs & tools for assessing their efficacy and safety**
- **OO8 - Action 1. The role of the immune system of food producing animals**
- **OO8 - Action 2. Tools such as vaccine platforms, expression systems, etc.**
- **OO9 - Action 1. Assess the economic and societal burden of selected priority diseases**



Le premier call externe vise à compléter les actions internes et

- 001- Action 2. Wildlife network - mammals and birds
- 003 - Action 2. Better tools for the diagnosis of infectious diseases
- 004 - Action 1. Assessment of positive welfare; defining animal-based measures
- 005 - Action 4. Reinforcement of animal resilience through fundamental research for animal feeding and breeding
- + adéquations avec les priorités nationales des agences de financements engagées



Un premier appel très large qui fait place à la recherche fondamentale et appliquée, permet d'associer le secteur privé et toutes les recherches des SHS

**Premier appel externe:
± 23 MEUR de financements nationaux et
± 7 MEUR de cofinancement européens**

Pays	financeur	Total [k]	Pays	financeur	Total [k€]
Austria	FWF	935	Italy	MUR	2 000
Belgium	F.R.S.-FNRS	300	Latvia	LZP	300
Belgium	FIO	800	Lithuania	LMT	200
Belgium	FPS Health	300	Lithuania	ZUM	120
Belgium	FWO	700	Netherlands	MINLNV	2 000
Denmark	IFD	1 000	Norway	RCN	1 480
Estonia	ETAG	150	Portugal	FCT	500
Estonia	MEM	300	Slovakia	MARD	105
Finland	MMM	400	Slovenia	MKGP	350
France	ANR	2 000	Spain	AEI	1,000
Germany	BMEL	500	Spain	CDTI	500
Ireland	DAFM	750	Sweden	FORMAS	2 000
Ireland	TEAGASC	200	Türkiye	TAGEM	300
Italy	MASAF	300	Türkiye	TUBITAK	600
Italy	MOH	500	United Kingdom	DEFRA	2 000
			Total		22 590





les points de vigilances pour les consortia

Éligibilité générale

- Être dans le champ de l'appel
- 3 partenaires au moins d'au moins trois pays associés et 8 partenaires max demandant un financement
- Obligatoirement soumis sur la plateforme dédiée
- Les membres RPO du partenariat peuvent postuler mais l'ensemble de ces partenaires associés aux activités internes peuvent demander au maximum 35% du budget.
- 3 ans maximum
- L'ensemble des partenaires d'un pays ne peuvent demander plus de 60% du montant de l'aide demandée par le projet



les points de vigilances pour les consortia

Éligibilité française qui s'ajoute aux précédentes

- les règles de financement sont celles du règlement financier de l'ANR
<https://anr.fr/fr/rf/>
- au moins un partenaire français Organisme de recherche et de diffusion des connaissances public de type EPA, EPIC, EPSCP ou EPST.
- Si un partenaire de type « société commerciale » n'ayant pas d'établissement ou de succursale en France est impliqué dans un projet et sollicite une aide d'un organisme de financement autre qu'un organisme de financement français, il est obligatoire qu'une société commerciale ayant un établissement ou une succursale en France soit impliquée dans ce projet ; sinon l'ensemble des partenaires sollicitant une aide de l'ANR du projet sera déclaré inéligible.
- Les pays faisant l'objet de sanction(s) applicables au domaine de la recherche de la part des instances de l'UE sont exclus du présent appel. L'ANR déclarera inéligibles les Partenaires sollicitant une aide de sa part et associés, au sein du projet déposé, à des Partenaires établis dans ces pays. A date de publication, ces exclusions concernent les partenaires des pays suivants : Russie, Biélorussie.



les points de vigilances pour les consortia

Éligibilité française qui s'ajoute aux précédentes

- Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition déposée à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues) ou ayant donné lieu à un financement par l'ANR.
- L'aide maximum qui peut être demandée à l'ANR est de 300 000€ par projet, ou 400 000 € par projet si coordination française.
- Aide minimale par partenaire 15 000 €



Contacts

 Secrétariat de l'appel ptj-pahw@fz-juelich.de

 Contact ANR

- Isabelle Hippolyte et Virginie Aron EUPAHW2024@anr.fr

Autres informations à consulter

 Les diapositives du webinaire organise par le secretariat de l'appel le 14 mai 2024
https://www.eupahw.eu/pdf/open-calls/call-01/03_webinar-for-applicants-14_may-2024/1st_call_Webinar_Slides.pdf

 Recherche de partenariat deux outils :

- Sur le lien <https://eupahw.ptj.de/index.php?index=160> vous pouvez publier une offre ou une demande ou simplement faire une recherche dans la liste proposée.
- Sur la page sur la page d'accueil de l'outil de soumission(<https://eupahw.ptj.de/call1>) de l'EUPAHW , dans le coin droit en haut de la page (lien « partenariat »).

Si vous publiez une offre, il faudra un certain temps avant que votre contribution ne soit publiée, car la crédibilité de la contribution sera vérifiée avant sa publication.